

CORONAVIRUS (COVID-19)

22 mars

MESURES ET DIRECTIVES
DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

NOUVELLES FERMETURES (EN VIGUEUR DÈS MINUIT JUSQU'AU 1^{er} MAI)

- Centres commerciaux
- Salles à manger des restaurants
- Salons de coiffure, d'esthétique et de soins personnels

PROLONGATION DE LA FERMETURE JUSQU'AU 1^{er} MAI

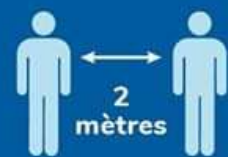
- Services de garde non essentiels
- Écoles – Cégeps – Universités
- Tous les autres secteurs d'activité et les services déjà fermés

**Si vous avez des symptômes,
dites la vérité au personnel
de la santé**

INTERDICTION DE RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS



À l'exception des cas requis et prévus. En tout temps, les personnes doivent cependant maintenir, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre elles.



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

418/450/514/819 ou
1 877 644-4545